

Résidence « Les Terrasses »



4 Impasse des Terrasses - 87500 LADIGNAC LE LONG

Tél : 05.55.09.39.33

Fax : 05.55.09.99.28

maisonderetraiteladignac@orange.fr

Ladignac le Long, le 29 juillet 2021

Chères résidentes, chers résidents,
Chères familles,

Il convient, compte tenu de la nouvelle recommandation des autorités sanitaires relative à **un retour au droit commun** dans les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, d'actualiser le protocole des visites de notre EHPAD.

C'est pourquoi, en concertation, avec les membres du Conseil de la Vie Sociale et l'équipe pluridisciplinaire, nous vous informons des nouvelles mesures applicables à compter de ce jour :

RAPPEL

Le respect des gestes barrières doit toujours être appliqué :

- **Le port du masque chirurgical**, pour les visiteurs, est **OBLIGATOIRE**, quel que soit le schéma vaccinal du résident et du visiteur, pendant toute la durée de la visite, dans les parties communes de l'établissement ~~et ses abords, et dans les chambres~~ **Il n'est pas obligatoire dans les chambres et aux abords de l'EHPAD.**

- Prise de température à l'arrivée

- Désinfection des mains

- Inscription sur le registre des visites **en indiquant l'adresse et le numéro de téléphone.**

- Remplissage ~~auto-questionnaire~~

LES VISITES

~~- Plus de rendez-vous à heure précise, juste appeler le secrétariat la veille ou le jour même de la visite pour prévenir,~~ **Les visites sont libres.**

- La durée de la visite n'est pas limitée dans le temps, il convient juste de bien respecter les horaires : **10h-18h**,

- Tous les résidents peuvent recevoir de la visite en chambre, ~~si le résident n'est pas vacciné, proposition de port d'un masque FFP2,~~

- Pour les visiteurs cas confirmés ou cas contact, ne pas venir à l'EHPAD pendant 14 jours,

~~- Pas plus de 2 personnes à la fois pour une visite,~~ **Aucune limitation du nombre de visiteurs**

- Les mineurs sont autorisés avec port du masque chirurgical (~~à partir de 6 ans~~), ~~pour les plus petits c'est le résident qui devra porter un masque pendant la visite,~~ Une attention particulière sera portée aux résidents non vaccinés.
- ~~Pas de repas possible avec le résident dans l'EHPAD,~~ Le résident peut, dans sa chambre, partager un repas le midi avec son visiteur (le repas est à commander 24h avant auprès du secrétariat de l'EHPAD).
- **Le visiteur devra impérativement ventiler la chambre pendant ou à la fin de la visite.**

LES SORTIES EN FAMILLE

- Elles sont autorisées, ~~pour quelques heures, la journée ou plusieurs jours,~~
- L'EHPAD doit en être informé au préalable,
- ~~Le retour doit se faire~~ **IMPERATIVEMENT au plus tard à 18h,**
- **Il n'y aura pas d'isolement en chambre au retour, mais une surveillance clinique plus particulière sera observée pendant les 7 jours suivant la sortie** pour les résidents non vaccinés.

ACTIVITES

- Nous devons maintenir la sectorisation et les résidents continueront donc à prendre leurs repas à la salle de restaurant en fonction du jour de leur étage (Impossibilité d'exiger le port du masque pour les résidents)
- Les autres jours, dans chaque étage, des petits salons ont été adaptés afin que les résidents puissent y manger en petits groupes,
- Nous permettrons aux résidents des mêmes étages de manger à 2 dans une chambre s'ils le souhaitent,
- Les résidents ont la liberté d'aller et venir dans tout l'établissement et donc d'aller voir un autre résident à un autre étage pour discuter, **Liberté de circulation du résident**
- Ils peuvent également, dès que la météo nous le permettra, ~~de sortir se promener aux abords de la structure,~~ **Liberté absolue d'aller et venir à l'intérieur, extérieur et aux abords de l'EHPAD.**
- Le foyer est à nouveau en accès libre pour l'ensemble des résidents.

ANIMATIONS

- Les animations peuvent se faire mais par petits groupes de résidents du même étage,
- Des intervenants extérieurs vont pouvoir revenir et iront dans les étages pour proposer leur spectacle aux résidents, ils devront avoir fait un test PCR 48h avant ou nous pourrons leur faire un test antigénique,
- Des petits jeux seront proposés en libre accès au foyer,
- Au retour du soleil et de meilleures températures, nous organiserons des sorties avec notre minibus en allant profiter du plein air au plan d'eau de Ladignac dans un premier temps,

PERSONNEL

- Il devra **SYSTEMATIQUEMENT** à son retour de congés, soit faire un test PCR 48h avant sa reprise, soit demander au service infirmier de l'EHPAD un test antigénique le jour de sa reprise, Cahier de traçabilité sera mis en place par l'équipe IDE
- Les agents non vaccinés **devront impérativement** se soumettre à un test antigénique hebdomadaire par l'équipe IDE de l'EHPAD avec traçabilité.
- Une copie de l'attestation de vaccination complétera le dossier administratif de l'agent.
- Les pauses cigarettes doivent se faire **1 seule personne à la fois**,

Mesures générales :

- Installation des capteurs co2 dans toutes les parties communes.
- Ventilation/aération des chambres et parties communes de manière régulière

L'application de ces nouvelles mesures est immédiate.

La direction

Les représentants des familles

Les représentants des résidents



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. B. B.', written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'd. Hordé', written over a horizontal line.